

COMMUNE DE NURIEUX-VOLOGNAT
BERTHIAND CREPIAT MORNAY VERS

ARRETE DU MAIRE

DEROGATION AUX DISPOSITIONS DE L'ARRETE PREFECTORAL RELATIF

A LA LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

Le Maire de Nurieux-Volognat,

VU le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2,

VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2008 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et notamment son article 16, qui prévoit que pour des chantiers de travaux publics ou privés, « des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par l'autorité compétente s'il s'avère indispensable que les travaux considérés soient effectués en dehors des périodes autorisées. »,

VU la demande du **24 janvier 2022** formulée par Monsieur PERROTIN Jean -Michel SNCF RESEAU INGENIERIE ET PROJETS, agence Projet Aura - Antenne de CHAMBERY 1091 Avenue de la Boisse 73026 CHAMBERY Cedex.

CONSIDERANT que ces travaux se dérouleront la nuit, afin de maintenir le trafic voyageur de jour, les nuits du **06 juin au 31 Aout 2022 de 22 heures à 06 heures du matin**, du dimanche soir au vendredi matin.

CONSIDERANT que cette dérogation à l'arrêté préfectoral est nécessaire pour permettre dans les meilleures conditions possibles de sécurité, le bon déroulement des travaux dans le tunnel ferroviaire sur la commune de Nurieux-Volognat situé sur la ligne Paris Genève,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La SNCF est autorisée, à titre dérogatoire, à effectuer des travaux nocturnes potentiellement bruyants dans le tunnel,

les nuits du 06 juin au 31 août 2022 de 22 heures à 06 heures du matin.

ARTICLE 2 : Le maître d'ouvrage devra afficher de façon visible sur les lieux du chantier et durant toute la durée des travaux, l'arrêté portant dérogation,

ARTICLE 3 : Toute disposition devra être prise pendant la période utilisée, pour limiter les nuisances sonores,

ARTICLE 4 : Un recours contentieux peut être porté contre la présente décision devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant son affichage.

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication selon les règles en vigueur.

Copie du présent arrêté est adressée à :

- ✓ Monsieur le Sous-Préfet de Nantua,
- ✓ Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Nantua,
- ✓ Monsieur le Directeur de l'entreprise chargée des travaux,

Chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Nurieux-Volognat, le 27 janvier 2022
Le Maire
Arlette BERGER

